

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 7 février 2018 à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n° :** D08-02-17/A-00353  
**Propriétaire(s) :** Anna Chiappa et Rick Hurtubise  
**Emplacement :** 94, place Sarah-Billings  
**Quartier :** 18 - Alta Vista  
**Description officielle :** partie des lots 35 et 36; plan enr. 129  
**Zonage :** R1O  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent démolir le garage attenant existant et le remplacer par un nouveau garage attenant pourvu d'un espace habitable à l'étage au-dessus, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait total des cours latérales intérieures à 1,6 mètre (retrait de la cour latérale intérieure ouest de 0,34 mètre et retrait de la cour latérale intérieure est de 1,26 mètre), alors que le règlement exige un retrait total des cours latérales intérieures d'au moins 3 mètres, sans aucune cour de moins de 1,2 mètre.
- b) Permettre l'augmentation de la saillie permise (auvent) jusqu'à 0,3 mètre de la limite de propriété dans la cour latérale est, alors que le règlement stipule que les auvents ne peuvent s'avancer à moins de 0,6 mètre d'une limite de propriété.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.